

## DELEGATION DE SIGNATURE

### **Le Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n°2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, notamment son article 14 ;*

*Vu le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de Madame Pascale BRIAND en tant que directeur général de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu la note de service du 15 avril 2010 portant nomination de Madame Martine LATARE, en tant que Directeur général adjoint ressources de l'ANR ;*

*Vu le contrat du 23 mai 2011 portant nomination de Monsieur Christophe ABRANTES, en tant que responsable adjoint du service de gestion des aides de l'ANR ;*

### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à Monsieur Christophe ABRANTES, responsable adjoint du service de gestion des aides, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'ANR :

- Les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget d'intervention et à l'établissement des titres de recettes dans la limite de 100 000€.

**Article 2 :** Cette délégation, qui remplace la précédente délégation en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de la recherche et affichée dans les locaux. Elle est applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

**Article 3 :** Madame Martine LATARE, directeur général adjoint ressources de l'Agence nationale de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2012

Le Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Pascale BRIAND

A handwritten signature in blue ink, consisting of a single long horizontal stroke with a small upward curve at the end.